

5.2 Perte d'autonomie

À u 1^{er} janvier 2020, 13,7 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 20 % de la population. Cette proportion a progressé de quatre points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. 57 % des seniors sont des femmes et, du fait de leur plus grande longévité, leur part croît avec l'âge : elles représentent 53 % des personnes âgées de 65 ans, 62 % de celles de 85 ans et 77 % de celles de 95 ans.

La vie à domicile demeure le mode de vie majoritaire des seniors (96 % des hommes et 93 % des femmes en 2017), y compris parmi les nonagénaires (*figure 1*). Toutefois, des changements accompagnent l'avancée en âge, avec des différences importantes entre femmes et hommes. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : 28 % à 65 ans, 39 % à 75 ans et 55 % à 85 ans. Aux mêmes âges, cette part ne varie que de 19 % à 25 % pour les hommes, leur mode de vie majoritaire restant la vie en couple (75 % à 65 ans et à 75 ans, 64 % à 85 ans). Les hommes sont aussi deux fois moins souvent que les femmes amenés à vivre en ménage avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint. L'hébergement en institution, plus fréquent pour les femmes, concerne une minorité de seniors à tous les âges (sauf à partir de 100 ans). Il progresse rapidement avec l'âge à partir de 80 ans : à 95 ans, 42 % des femmes et 27 % des hommes vivent en institution, contre respectivement 5 % et 4 % à 80 ans. L'âge à l'entrée en institution est en moyenne de 85 ans et 2 mois en 2015.

Définitions

Le **groupe iso-ressources** (GIR) est un indicateur du degré de dépendance, allant de 1 (très dépendant) à 6 (autonome) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social). Est considérée comme **personne âgée dépendante** toute personne de 60 ans ou plus classée dans les GIR 1 à 4, ainsi reconnue comme ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (loi du 20 juillet 2001 relative à l'autonomie). À ce titre, elle se voit accorder le droit à l'**allocation personnalisée à l'autonomie** (APA), qui couvre une partie du coût d'une aide humaine pour les activités de la vie courante.

Pour en savoir plus

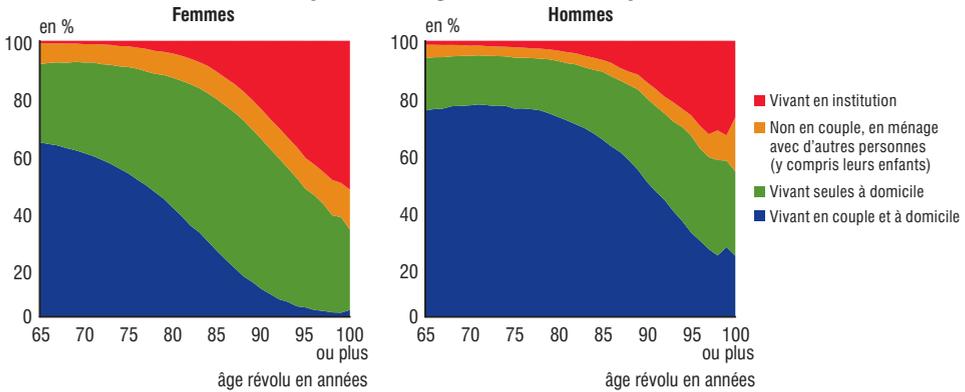
- *L'aide et l'action sociales en France*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2020.
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.
- « La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie : des profils de bénéficiaires très différents », *Les Dossiers de la Drees* n° 29, octobre 2018.
- « Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015. Premiers résultats de l'enquête CARE "ménages" », *Études et Résultats* n° 1029, Drees, septembre 2017.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement d'une dégradation de l'état de santé des personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent. Le niveau d'autonomie peut être mesuré à l'aide de différents indicateurs, dont le **groupe iso-ressources** (GIR), qui détermine le droit à l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA) et permet de définir les **personnes âgées dépendantes**.

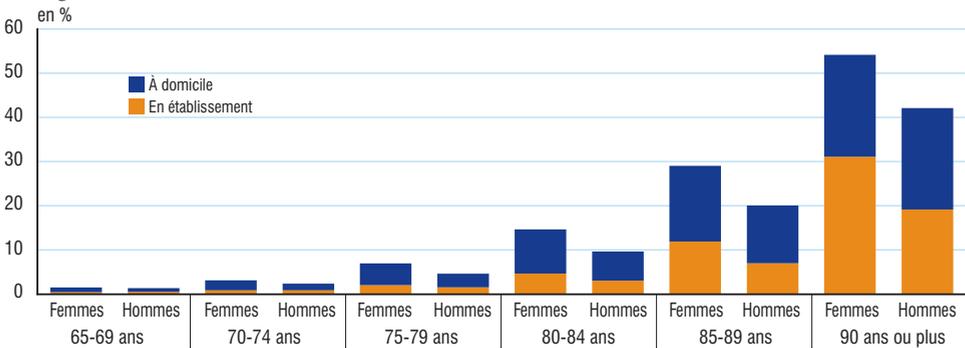
Sous l'effet du vieillissement de la population, la proportion de personnes dépendantes tend à augmenter dans le temps, mais les seniors sont dans l'ensemble autonomes jusqu'à un âge avancé. La part des bénéficiaires de l'APA augmente fortement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans fin 2018, elle passe à 6 % pour les 75 à 79 ans, 13 % pour les 80 à 84 ans, 26 % pour les 85 à 89 ans, 45 % pour les 90 à 94 ans et 68 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 15 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 29 % entre 85 et 89 ans et 54 % après 90 ans, contre respectivement 10 %, 20 % et 42 % de leurs homologues masculins (*figure 2*).

À tous les âges, les bénéficiaires de l'APA sont plus souvent en institution qu'à domicile. De plus, six résidents en établissement sur dix sont fortement dépendants (GIR 1 et 2) (*figure 3*). *A contrario*, la dépendance forte concerne moins d'une personne dépendante sur cinq vivant à domicile. ■

1. Mode de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2017



2. Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence au 31 décembre 2018



3. Répartition par GIR des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et en établissement au 31 décembre 2018

	en %				
	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Ensemble
En établissement					
65-69 ans	12,9	39,6	18,4	29,2	100,0
70-74 ans	14,1	42,6	18,6	24,8	100,0
75-79 ans	14,8	45,7	17,0	22,4	100,0
80-84 ans	15,2	45,5	16,9	22,4	100,0
85-89 ans	15,4	43,4	17,6	23,5	100,0
90-94 ans	14,6	42,8	18,3	24,3	100,0
95 ans ou plus	17,1	42,2	17,8	23,0	100,0
À domicile					
65-69 ans	1,4	13,9	18,2	66,5	100,0
70-74 ans	2,0	15,8	19,1	63,1	100,0
75-79 ans	2,3	16,6	19,8	61,3	100,0
80-84 ans	2,3	16,1	20,7	60,9	100,0
85-89 ans	2,3	16,5	22,7	58,5	100,0
90-94 ans	2,8	18,8	25,7	52,7	100,0
95 ans ou plus	4,3	25,3	28,2	42,1	100,0

GIR : groupe iso-ressources.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source : Drees, enquête Aide sociale.